



Bruno DURNERIN

ADMINISTRATEUR

Secrétaire National

secretaire@anpei.org

Tel. : 06 23 18 73 76

Monsieur Laurent HÉNARD,
Président du Conseil d'Administration de VNF

175 rue Ludovic-Boutleux, CS 30820,
62408 Béthune Cedex

Paris le 14 septembre 2026

Objet : Lettre Ouverte

M. Le Président,

Lors de la sous-commission Plaisance de VNF en novembre 2025, puis lors de l'assemblée générale 2026 de notre association à Montargis, à laquelle Mme Avezard, Directrice générale de VNF, participait en visioconférence, nous avons demandé à être associés à l'élaboration des tarifs des vignettes destinées aux plaisanciers, en particulier de la vignette « Liberté ».

L'an dernier, lors de cette sous-commission, il nous avait été répondu que « les tarifs sont déjà validés pour 2026 ».

Le 9 septembre 2026, nous avons pris part à une réunion avec la Direction du Développement de VNF, dont l'ordre du jour portait sur les AvisBats, les vignettes et le partage de l'eau entre les différents usagers.

À propos des tarifs des vignettes 2027, il nous a alors été indiqué que « la grille tarifaire 2027 n'évoluera pas, hors variation indicielle ».

Or, d'après le [Bulletin officiel des actes de VNF](#), la validation annuelle des tarifs des vignettes pour l'année suivante figure à l'ordre du jour du dernier conseil d'administration de l'année, le n° 4, convoqué à la mi-décembre.

Il est donc encore possible de nous entendre.

En 2026, la canicule a rendu les conditions de navigation très difficiles, voire impossibles : les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest ont été fermées très tôt dans la saison.

Chacun reconnaît que la canicule a constitué une catastrophe. Elle n'est toutefois pas la cause première de l'état très dégradé de canaux insuffisamment entretenus depuis plusieurs décennies ; elle n'a fait que révéler cette situation.

À l'instar d'Île-de-France Mobilités, qui accorde des compensations sur les forfaits Navigo après de fortes perturbations empêchant les voyageurs de bénéficier pleinement du service payé, nous vous demandons d'appliquer en 2027 une remise sur la vignette « Liberté » à tous les plaisanciers qui l'ont acquittée en 2026, au titre du défaut de service.

VNF a vendu 7 300 vignettes « Liberté » en 2025, contre 6 750 en 2026, soit une baisse de 8 %. Sans un geste, qui affecterait moins de 0,1 % du budget de VNF, quelle baisse peut-on craindre dans les années à venir ?

Alors que VNF cherche à promouvoir la plaisance fluviale, et que les collectivités locales défendent leurs territoires, certaines investissant même autour des canaux, cette absence de geste apparaît paradoxale.

Monsieur le Président, nous avons lancé une pétition qui a recueilli près de 550 signatures au 10 septembre. Nous vous demandons d'entendre l'appel des plaisanciers et de faire un geste avant qu'il ne soit trop tard, afin d'éviter qu'ils ne se détournent des voies navigables intérieures.

Pour la Présidence Collégiale
Le Secrétaire National

Bruno Durnerin

copies

- M. Philippe TABAROT, ministre des Transports,*
- M. Jean-François LONGEOT, sénateur, Président de la commission de l'aménagement des territoires et du développement durable du Sénat,*
- M. GLOANEC MAURIN, ancienne députée européenne, Présidente de la commission Communes et territoires ruraux - Association des Maires de France,*
- Mme Cécile AVEZARD, Directrice Générale de VNF.*